



COUPS DUR POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

NOTRE MUTUELLE AUCHAN VA AUGMENTER AU 1^{er} JANVIER

Au 1^{er} janvier, le plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) va augmenter de 5,4%.

Notre cotisation mutuelle Auchan va donc **augmenter automatiquement de 5,4%** (conformément à notre accord frais de santé de 2021).



La bonne négociation de notre accord frais de santé et l'excellente gestion de notre régime permettent cependant de **limiter cette augmentation**, qui, pour les mutuelles individuelles s'annonce être **entre 6 et 12%**.

Pour une personne seule selon le régime choisi :

- ✚ ESSENTIEL passe de **10,50€ à 11,07€** / mois soit une augmentation de **0,51€/mois**
- ✚ AVANTAGE passe de **14,83€ à 15,63€** / mois soit une augmentation de **0,80€/mois**
- ✚ CONFORT passe de **19,66€ à 20,72€** / mois soit une augmentation de **1,06€/mois**.

QUOI QU'IL EN COÛTE€!

Nous subissons aujourd'hui le "QUOI QU'IL EN COÛTE" mis en place par le gouvernement durant la crise sanitaire et le poids de la dérive budgétaire, qu'il reporte sur les mutuelles.

Il faut bien que quelqu'un paye la note !

Nous continuerons à travailler dans ce sens et serons force de propositions lors de la renégociation de cet accord.

Les élus CFDT, avec TOI et pour TOI !